



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02/12/2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 novembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 décembre 2005

**Voeu du Conseil Municipal pour la pérennisation de la TVA à
5.5% concernant les travaux dans les logements**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul
SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève
RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme
Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX,
Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE,
M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Nathalie BEGUIER.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M.
Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 décembre 2005

Voeu V-20050004

à 5.5% concernant les travaux dans les logements

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Les professionnels de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment des Deux Sèvres sont actuellement inquiets de la remise en cause du taux de 5,5 % de TVA concernant les travaux effectués dans les logements.

La pérennité de cette mesure se justifie par son impact qui a apporté un surcroît d'activité, le développement de l'emploi, l'augmentation de la création d'entreprises, la baisse des prix pour les consommateurs, l'amélioration du cadre de vie (sécurité, économie d'énergie), et la diminution du travail au noir.

La remise en cause de ce taux minoré aurait des conséquences graves dans chacun de ces domaines et notamment en ce qui concerne les pertes d'emplois qui se produiraient alors, y compris dans notre département.

Le conseil municipal de Niort, solidaire des entreprises artisanales du bâtiment, conscient du rôle positif joué par ce taux minoré de TVA sur l'emploi et l'activité, demande qu'il soit maintenu à 5,5 %.

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)